



**Certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur un règlement**

---

Suite à la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le *Règlement CO-2021-1169 ordonnant des travaux d'aménagement et de réfection de divers parcs, voies cyclables et espaces publics et décrétant, à ces fins et pour le paiement d'honoraires professionnels, un emprunt*, je certifie que :

- 1° le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement est de 124 023;
- 2° le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 12 416;
- 3° le nombre de demandes faites est de 0;
- 4° ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Longueuil, le 8 octobre 2021.  
L'assistante-greffière,  
Carole Leroux, avocate